

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 18 février 2021, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

**Date de la convocation :** 18 février 2021

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23 22 de la D2021\_016 à la D2021\_018 (sortie de M. le Maire)  
22 à partir de la D2021\_024 (départ de Mme L'HERMITE)

**Nombre de conseillers votants :** 26 25 de la D2021\_016 à la D2021\_018

**Présents :** Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Sébastien VOYARD, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric CLEMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Sébastien RICHOUX, Claude GODIN, Laurence SOUILLET, Emmanuelle LIMA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Moïsette REFRAY a donné pouvoir à Mme Marie-Aude BOURDIN

Mme Catherine ECHAPT a donné pouvoir à Mme Sylvie JACOB

Mme Bénédicte AUMASSON a donné pouvoir à Mme Laurence SOUILLET

Mme Magali L'HERMITE a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER à partir de la D2021\_024

**Absent :** M. François LEBON

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

**1 – FINANCES**

1.1 Examen et approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 de la Trésorerie municipale – BUDGET PRINCIPAL

1.2 Examen et approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 de la Trésorerie municipale – BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

1.3 Examen et approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 de la Trésorerie municipale – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

1.4 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2020 – BUDGET PRINCIPAL

1.5 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2020 – BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

1.6 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

1.7 Affectation du résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement à la section d'investissement – BUDGET PRINCIPAL

1.8 Affectation du résultat de l'exercice 2020 de la section d'exploitation à la section d'investissement – BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

1.9 Affectation du résultat de l'exercice 2020 de la section d'exploitation à la section d'investissement – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

1.10 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

1.10 Rapport d'orientations budgétaires 2021

**2 – AFFAIRES GENERALES**

2.1 SITRAVEL – Modification des statuts

2.2 Dérogation à la semaine de 4 jours

2.3 Pacte de gouvernance de la CCTOVAL

**3 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

3.1 Vente de parcelles communales – Rue de la Salpêtrerie

3.2 ~~Chemins de randonnée – CCTOVAL – POINT-RETIRE~~

➤ Décisions du Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

➤ Questions et informations diverses

Monsieur Benoît BARANGER a ouvert la séance à 19h00 et fait appel nominal.

Il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

**Monsieur Thierry GASNIER** a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2020 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

**Appelé à se prononcer, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2020.

- - Pour : 26
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.**

## DELIBERATIONS

### D001 –FINANCES

#### D2021\_013 EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DE LA TRESORERIE MUNICIPALE – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

**Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Principal de la commune, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

**DECLARE** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Annexe :**

Compte de gestion 2020 Budget principal de la commune

- Pour : 26
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.**

#### D2021\_014 EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DE LA TRESORERIE MUNICIPALE – BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

**Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Camping Municipal, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

**DECLARE** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Annexe :**

Compte de gestion 2020 Budget annexe Camping Municipal

- Pour : 26  
- Contre : /  
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.**

**D2021\_015 EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DE LA TRESORERIE MUNICIPALE – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS**

**Rapporteur :** M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, L.1612-12 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte de gestion, relatif au Budget Annexe Lotissements, de Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Langeais pour l'exercice 2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

**DECLARE** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Annexe :**

Compte de gestion 2020 Budget annexe Lotissements

- Pour : 26  
- Contre : /  
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.**

**D2021\_016 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**Rapporteur :** M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

**Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire a été invité à se retirer de la salle à l'issue de la présentation du compte administratif et à céder la présidence de séance pour procéder au vote des comptes administratifs.**

**Monsieur Jackie FORASTIER a été élu pour présider la séance.**

**Le Conseil municipal est invité à formuler ses observations et à émettre des commentaires avant de passer au vote.**

**Suite à l'exposé de Monsieur Jackie FORASTIER,**

**Au vu de ces éléments,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12,

**VU** les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers municipaux,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 février 2021,

**CONSIDÉRANT** que les écritures du Compte Administratif 2020 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2020 de Madame La Trésorière, préalablement voté,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire est sorti de la salle au moment du vote et que la séance a été présidée à cette occasion par Monsieur Jackie FORASTIER,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOPTE** le Résultat annuel du Compte Administratif de l'exercice 2020, relatif au **Budget Principal de la Commune**, arrêté comme suit :

- |  |                |               |
|--|----------------|---------------|
| • Le résultat de la section de fonctionnement, | un excédent de | 445 148.11 €  |
| • Le résultat de la section d'investissement,  | un déficit de  | - 11 767.97 € |

**Annexe :**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE CA 2020**

- |                |    |
|----------------|----|
| - Pour :       | 25 |
| - Contre :     | /  |
| - Abstention : | /  |

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.**

**D2021\_017 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

**Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances**

**Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire a été invité à se retirer de la salle à l'issue de la présentation du compte administratif et à céder la présidence de séance pour procéder au vote des comptes administratifs.**

**Monsieur Jackie FORASTIER a été élu pour présider la séance.**

**Le Conseil municipal est invité à formuler ses observations et à émettre des commentaires avant de passer au vote.**

**Suite à l'exposé de Monsieur Jackie FORASTIER,**

**Au vu de ces éléments,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12,

**VU** les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers municipaux,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 février 2021,

**CONSIDÉRANT** que les écritures du Compte Administratif 2020 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2020 de Madame La Trésorière, préalablement voté,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire est sorti de la salle au moment du vote et que la séance a été présidée à cette occasion par Monsieur Jackie FORASTIER,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOPTE** le Résultat annuel du Compte Administratif de l'exercice 2020, relatif au **Budget annexe Camping municipal**, arrêté comme suit :

- |  |                |               |
|--|----------------|---------------|
| • Le résultat de la section de fonctionnement, | un excédent de | + 8 314.20 €  |
| • Le résultat de la section d'investissement,  | un excédent de | + 13 965.60 € |

**Annexe :**

**BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL CA 2020**

- |                |    |
|----------------|----|
| - Pour :       | 25 |
| - Contre :     | /  |
| - Abstention : | /  |

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.**

**D2021\_018 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS**

**Rapporteur :** M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire a été invité à se retirer de la salle à l'issue de la présentation du compte administratif et à céder la présidence de séance pour procéder au vote des comptes administratifs.

**Monsieur Jackie FORASTIER a été élu pour présider la séance.**

Le Conseil municipal est invité à formuler ses observations et à émettre des commentaires avant de passer au vote.

**Suite à l'exposé de Monsieur Jackie FORASTIER,**

**Au vu de ces éléments,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2342-12,

**VU** les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers municipaux,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 février 2021,

**CONSIDÉRANT** que les écritures du Compte Administratif 2020 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2020 de Madame La Trésorière, préalablement voté,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire est sorti de la salle au moment du vote et que la séance a été présidée à cette occasion par Monsieur Jackie FORASTIER,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** le Résultat annuel du Compte Administratif de l'exercice 2020, relatif au **Budget annexe Lotissements**, arrêté comme suit :

- |  |                |                |
|--|----------------|----------------|
| • Le résultat de la section de fonctionnement, | un excédent de | + 143 801.09 € |
| • Le résultat de la section d'investissement,  | un déficit de  | - 163 940.60 € |

**Annexe :**

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS CA 2020**

- |                |    |
|----------------|----|
| - Pour :       | 25 |
| - Contre :     | /  |
| - Abstention : | /  |

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 25 voix.**

**D2021\_019 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**Rapporteur :** M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

**Le conseil municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

**VU** l'instruction M14,

**VU** les délibérations préalables du Conseil municipal concernant les Comptes de Gestion 2020 et les comptes Administratifs 2020 du **Budget Principal de la commune**, tous conformes,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 février 2021,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de procéder à l'Affectation définitive du résultat de l'année 2020, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PROCEDE** à l'Affectation du résultat 2020 au **Budget Principal de la commune de 2021**, comme suit :

- Affecter en recettes d'investissement article 1068 la somme de : + 11 767.97 €
  - Reporter en recettes de fonctionnement article 002 la somme de : + 433 380.14 €
  - Reporter en recettes d'investissement article 001 la somme de : + 50 077.20 €
- Pour : 26  
 - Contre : /  
 - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.

**D2021\_020 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

**Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances**

**Le conseil municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

**VU** l'instruction M14,

**VU** les délibérations préalables du Conseil municipal concernant les Comptes de Gestion 2020 et les comptes Administratifs 2020 du **budget annexe Camping municipal**, tous conformes,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 10 février 2021,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de procéder à l'Affectation définitive du résultat de l'année 2020, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PROCEDE** à l'Affectation du résultat 2020 au **Budget annexe Camping municipal de 2021**, comme suit :

- Reporter en recettes de fonctionnement article 002 la somme de : + 8 314.20 €
- Reporter en recettes d'investissement article 001 la somme de : + 13 965.60 €

- Pour : 26  
 - Contre : /  
 - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.

**D2021\_021B AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS**

**Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances**

**Le conseil municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

**VU** l'instruction M14,

**VU** les délibérations préalables du Conseil municipal concernant les Comptes de Gestion 2020 et les comptes Administratifs 2020 du **budget annexe Lotissements**, tous conformes,

**CONSIDÉRANT** la réglementation du budget annexe Lotissements, lequel n'a pas d'affectation de résultat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PROCEDE** au report des écritures au **Budget annexe Lotissements de 2021**, comme suit :

- Reporter en recettes de fonctionnement article 002 la somme de : + 143 801.09 €
- Reporter en déficit d'investissement la somme de : - 163 940.60 €

- Pour : 26  
 - Contre : /  
 - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

**Echange de parcelles sans soulte entre une emprise d'un bien appartenant à Monsieur Dominique HAUBOIS et un bien communal**

Bien appartenant à Monsieur Dominique HAUBOIS

section	n°	lieudit	surface	prix
E	420	Sis rue Moïse Amrault	27 m2	6 000.00 €

Bien appartenant à la Commune de Bourgueil

section	n°	lieudit	surface	prix
E	919	Sis Rue du Poids	34 m2	6 000.00 € +1006.87 € Frais de notaire

Droit de préemption de la parcelle « taillis simple » appartenant à M. et Mme Bernard DEPAUL

section	n°	lieudit	surface	prix
C	844	Moulin à Vent de Sigrolles	13 a 78 ca	156 € frais de notaire

Achat parcelle appartenant aux conjoints PIPART

section	n°	lieudit	surface	prix
C	1814	La Prouté	1ha 71a 71ca	5 300 €

Achat parcelle appartenant à Monsieur GARIN

section	n°	lieudit	surface	prix
F	2318	rue de la Concorde	12 a 20 ca	15 683.48 €

Achat parcelle appartenant à Monsieur MERCIER

section	n°	lieudit	surface	prix
E	1701	13 rue du Bourg Joly	43 ca	2 000 €

Droit de préemption à l'occasion de l'aliénation des parcelles de terre, non bâties, sises "la Ville"

secti	n°	lieudit	surface	prix
E	970	La Ville	52 ca	75 000 €
E	1398	La Ville	27a 69ca	

**Au vu de ces éléments,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2241-1,

**VU** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2020, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé,

**VU** les acquisitions immobilières réalisées pendant l'année 2020 :

**Le conseil municipal,**

**PREND ACTE** des opérations immobilières énoncées ci-dessus ;

**CONFIRME** que ce bilan correspond à la réalité des opérations d'acquisitions et cessions immobilières faites au cours de l'exercice 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.



## D2021\_023 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

**Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2312-1, prévoyant dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prescrivant notamment l'élaboration d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

**VU** la Loi de Programmation des Finances Publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018, qui enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles,

**VU** le décret n°2016-841 du 21 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

**CONSIDERANT** que ce débat ne constitue cependant qu'une phase préliminaire à la procédure budgétaire,

**Le Conseil municipal,**

**Après échanges et débats :**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021, sur la base d'un rapport qui lui a été transmis avec la convocation, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**Annexe :**

ROB 2021

## D002 –AFFAIRES GÉNÉRALES

## D2021\_024 SITRAVEL – MODIFICATION DES STATUTS

**Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211.18,

**VU** la délibération du Comité syndical du SITRAVEL en date du 27 janvier 2021 relative à la modification des statuts du SITRAVEL ;

**CONSIDERANT** qu'il est outre question de modifier la composition du Comité syndical (article 5) mais aussi d'apporter un certain nombre d'ajustements à ses statuts (articles 1-3 et 6), suite aux suggestions des services de la Préfecture d'Indre-et-Loire,

**Au vu de ces éléments,**

**CONSIDERANT** que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des structures membres,  
**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les nouveaux statuts du SITRAVEL, tels qu'ils ont été approuvés par le comité syndical dans sa séance du 27 janvier 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

**Annexe :**

Statuts SITRAVEL

- - Pour : 26
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.**

**Rapporteur : Mme Emmanuelle VEILLE, déléguée en charge des Affaires scolaires**

VU le Code l'Education,

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU l'avis favorable du Conseil d'école, pour la semaine de 4 jours, pour l'école maternelle publique Robert Juteau, en date du 16 février 2021,

VU l'avis favorable du Conseil d'école, pour la semaine de 4 jours, pour l'école élémentaire publique Albert Ruelle, en date du 9 février 2021,

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la proposition de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle publique Robert Juteau et l'école élémentaire publique Albert Ruelle,

**APPROUVE** l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées par semaine, soit 4 jours,

**TRANSMET** la demande de renouvellement de dérogation, pour trois ans, à La Direction Académique des Services de l'Education Nationale avant le 1<sup>er</sup> mars 2021.

- - Pour : 26
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.**

#### D2021\_026 PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA CCTOVAL ET SES COMMUNES MEMBRES

**Rapporteur :** Monsieur Benoît BARANGER, Maire

VU la loi « Engagement et Proximité » en date du 27 décembre 2019,

VU l'article L.5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le Pacte de gouvernance entre la CCTOVAL et ses communes membres pour la mandature 2020-2026,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

**TRANSMET** la présente délibération aux services de la CCTOVAL avant le 22 mars 2021.

**Annexes :**

Pacte de gouvernance entre la CCTOVAL et ses communes membres

Pacte financier et fiscal adopté par le Conseil communautaire du 20/02/2018

Projet de territoire 2020-2026 validé par la Conférence des maires du 15/09/2020

Règlement intérieur de la CCTOVAL adopté par le Conseil communautaire du 15/12/2020

- - Pour : 26
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.**

D2021\_027 VENTE DE PARCELLES COMMUNALES, NON BATIES, SISES RUE DE LA SALPETRIERIE A BOURGUEIL, CADASTRÉES  
SECTION D N° 3823 ET D N° 3825

**Rapporteur :** Mme Sylvie JACOB, déléguée en charge de l'Urbanisme

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

**VU** la délibération du 5 juin 2018 portant levée des conditions de ressources, la réévaluation des prix de vente et l'abrogation dudit cahier des charges à la date de la dernière vente de terrain ;

**VU** la délibération du 14 janvier 2019 portant vente du terrain N° 1 désigné « Salpêtrerie – N° 2 » à Mme Eloïse PIQUET ;

**VU** le procès-verbal de bornage en date du 11 décembre 2017 établi par la SCP LECREUX-SIVIGNY géomètres-experts à TOURS (8 rue Duportal) ;

**VU** le document d'arpentage du 22 octobre 2018 ;

**VU** l'avis du Service des Domaines sollicité le 30 novembre 2020, réputé tacite au 30 décembre 2020 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de revoir le prix de vente desdits terrains restant disponibles à la vente afin de favoriser l'acquisition de ces terrains par des foyers à revenus modestes ;

**CONSIDERANT** qu'il a été proposé à Madame Eloïse PIQUET domiciliée à BOURGUEIL (37140) 20 rue de la Salpêtrerie, l'acquisition du terrain sis à la Salpêtrerie, cadastré section D n° 3823 et 3825, pour une surface de 370 m<sup>2</sup>, au prix de 12 000 € et la prise en charge par l'acquéreur des frais de notaire.

**CONSIDERANT** que Madame Eloïse PIQUET a confirmé l'acquisition dudit terrain par courrier du 8 janvier 2021, aux conditions susvisées ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la vente des parcelles de terrain, non bâties, énoncées ci-dessous, à Madame Eloïse PIQUET, domiciliée 20 rue de la Salpêtrerie à BOURGUEIL (37140) :

- Section D numéro 3823 pour une contenance de 03a 23ca
- Section D numéro 3825 pour une contenance de 00a 47ca

**Soit une surface totale de 370 m<sup>2</sup>.**

**INDIQUE** que le prix global de ladite vente est arrêté à 12 000 € (douze mille euros) ;

**AUTORISE** Madame Sylvie JACOB à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette cession ;

**CHARGE** l'office notarial DESPINS-PICARD et DONZEL d'établir l'acte notarié lié à cette cession ;

**DIT** que tous les frais liés à cette cession sont pris en charge par l'acquéreur ;

**INSCRIT** la recette correspondante au budget annexe de la commune.

**Annexes :**

Plan de situation et extrait cadastral

- - Pour : 26
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.**

## DECISIONS

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

### ⇒ DM2020\_77 BAIL PROFESSIONNEL SAS H2O MICHEL – HUISSIER DE JUSTICE

Pour la location d'un local sous les Halles à Bourgueil, au profit de la SAS H2O MICHEL, aux conditions suivantes :

Durée : 6 ans, à compter du 23 décembre 2020, pour s'achever le 22 décembre 2026

Loyer mensuel : 100,00 euros charges comprises

Dépôt de garantie : le dépôt de garantie est fixé à la somme de 100,00 euros correspondant à un mois de loyer

Il est convenu que le preneur bénéficie d'une franchise de loyer d'une durée de 9 jours, du 23 décembre 2020 au 31 décembre 2020.

### ⇒ DM2021\_03 ACHAT CASE AU COLUMBARIUM CONCESSION FUNERAIRE N°2065

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 397,00 euros.

### ⇒ DM2021-04 MARCHE N° 2015-03 MAITRISE D'ŒUVRE - RESTAURATION DES PARTIES HAUTES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT GERMAIN DE BOURGUEIL - AVENANT N° 01 - REACTUALISATION DES PRIX SUR MISSIONS APS/APD

Le montant de l'avenant est arrêté à la somme de 2 756,65 € H.T. soit 3 307,98 € T.T.C. portant le montant global des honoraires à 20 766,65 € H.T. soit 24 919,98 € T.T.C.

### ⇒ DM2021-05 CONVENTION FINANCIERE – MISE A DISPOSITION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE BOURGUEIL A L'USAGE DU POLE PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE COMMUNAUTAIRE

Les frais de fonctionnement des locaux ainsi que les dépenses liées au personnel affecté à l'Accueil de Loisirs communautaire La Cabane, sont à la charge de l'utilisateur.

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2021, pour une durée de trois ans, soit jusqu' au 31 décembre 2024.

### ⇒ DM2021\_06 ACHAT DE LA CONCESSION FUNERAIRE N°2066

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 102,00 euros.

### ⇒ DM2021\_07 SINISTRE-REMBOURSEMENT SMACL

Sinistre constaté le 5 mai relatif au bris d'un mât et d'un panneau de stationnement interdit, face au n° 2 Clos du Bourg Joly à BOURGUEIL (37140). La commune a encaissé le règlement de la compagnie d'assurance SMACL, d'un montant de 140,54€.

### ⇒ DM2021-08 CONTRAT D'ASSURANCE « PROTECTION DU PATRIMOINE » BÂCHES INCENDIE - - CAISSE LOCALE GROUPAMA DE BOURGUEIL

Bâche Incendie de 120 m3, sise « Le Petit Buton » à BOURGUEIL (37140) ;

Bâche Incendie de 120 m3, sise « Le Carroi de Benais/Le Puits Favereau » à BOURGUEIL (37140) ;

Bâche Incendie de 120 m3, sise « La Vallée Volette/La Brisseterie » à BOURGUEIL (37140) ;

La durée du contrat est fixée pour une année, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le montant du contrat annuel est arrêté à la somme de 551,37 € H.T. soit 597,89 € T.T.C.

### ⇒ DM2021-10 BAIL PROFESSIONNEL MADAME PAVY JESSY – ORTHOPHONISTE A BOURGUEIL

Pour la location d'un local 8 rue de Fontenelle à Bourgueil, au profit de Madame PAVY Jessy, orthophoniste à Bourgueil, aux conditions suivantes :

Durée : 6 ans, à compter du 26 février 2021, pour s'achever le 25 février 2027

Loyer mensuel : 312,00 euros charges non comprises (30,00 euros de charges mensuelles)

Dépôt de garantie : le dépôt de garantie est fixé à la somme de 312,00 euros correspondant à un mois de loyer

Il est convenu que le preneur bénéficie d'une franchise de loyer d'une durée de 3 jours, du 26 février 2021 au 28 février 2021.

### ⇒ DM2021-11 AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - BATIMENT « LA VILLATTE »

Avenant à la convention de mise à disposition, à titre gratuit, au bénéfice de l'association « Bourse aux Vêtements » concernant le local « la Villatte » situé au 14, avenue Saint Nicolas à Bourgueil.

L'avenant prend effet à compter du 16 janvier 2021 jusqu'au 16 janvier 2022.

## AGENDA

OBJET	DATE/HORAIRE	LIEU
Commission du Personnel	23/02/2021 à 11h00	Salle des fêtes de Bourgueil
Commission des Finances	02/03/2021 à 16h00	Salle des fêtes de Bourgueil
Conseil municipal	16/03/2021 à 19h00 – Vote du budget	Salle des fêtes de Bourgueil

## TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Fait à Bourgueil, le 25 février 2021

Le Maire,  
**Benoît BARANGER**

Compte rendu sommaire

Affiché le : - 4 MARS 2021



